

Télécharger les données au format tableur

Reprise des investissements en 2010

En 2010, le montant global des dépenses pour protéger l'environnement réalisées par les industries agroalimentaires a atteint 757 millions d'euros. Les trois quarts de ce montant correspondent aux dépenses courantes (taxes et dépenses de fonctionnement) et un quart aux investissements et études. Les investissements atteignent 176 millions d'euros et augmentent de 20 % par rapport à 2009.

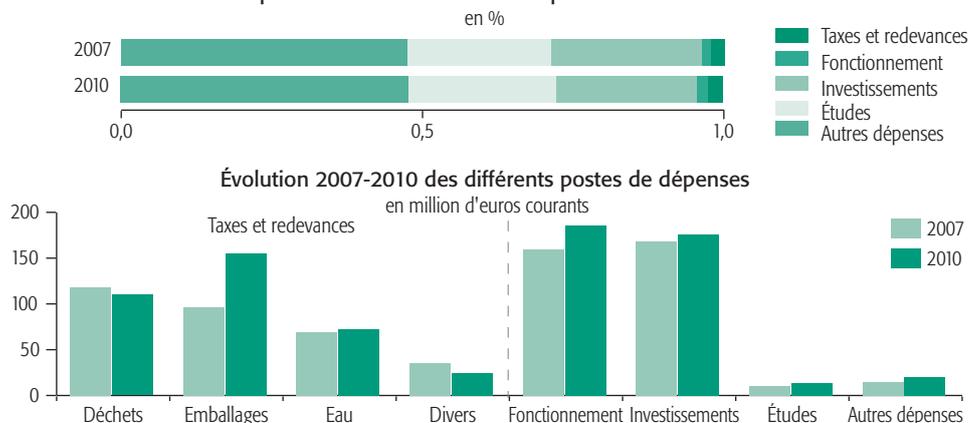
En 2010 le montant des dépenses courantes des établissements agroalimentaires est de 567 millions d'euros, soit une hausse de 13 % par rapport à 2007 (dernière année d'enquête sur les dépenses courantes - voir encadré méthodologie). Ces dépenses représentent les trois quarts du montant total affecté à la protection de l'environnement, en 2007 comme en 2010. Elles se répartissent pour l'essentiel entre d'une part les diverses taxes, redevances et cotisations acquittées au titre de la protection de l'environnement, et d'autre part les

dépenses liées au fonctionnement des matériels antipollution. Cette répartition reste relativement stable entre 2007 et 2010.

Forte augmentation des taxes pour le traitement des emballages

En 2010, les taxes, redevances et cotisations payées par les établissements agroalimentaires s'élèvent à 361 millions d'euros, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2007. Pour les deux années, ces taxes représentent environ la moitié du montant total des dépenses consacrées à la protection de l'environnement. Les contributions au traitement des emballages, acquittées auprès d'organismes agréés comme éco-emballage, s'élèvent à 155 millions d'euros et constituent le premier poste de dépense. Ce poste connaît une hausse très importante entre 2007 et 2010 (+ 61 %). Les autres contributions concernent le traitement des déchets avec 110 millions d'euros acquittés (- 7 % entre 2007 et 2010) et celui des eaux usées avec 72 millions d'euros (+ 4 %). À ces sommes s'ajoutent 25 millions d'euros versés notamment au titre de taxes générales sur les activités polluantes et de redevances payées aux agences de l'eau.

Dépenses dédiées à l'environnement entre 2007 et 2010 :
répartition stable entre dépenses courantes et investissements avec des taxes et redevances qui évoluent différemment selon leur objet
Comparaison des structures des dépenses 2007 et 2010



Champ : entreprises des industries agricoles et alimentaires de 20 salariés et plus.

Source : SSP - Agreste - Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement

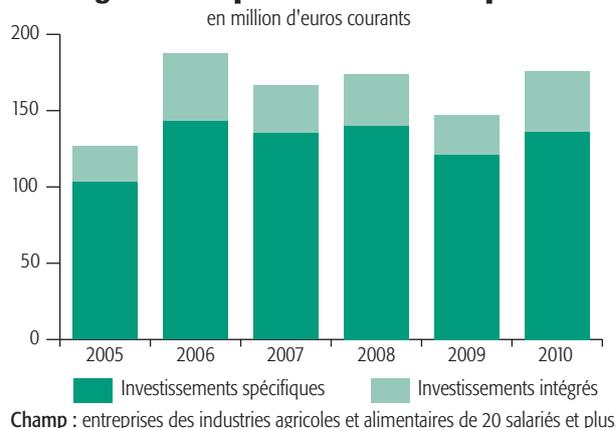
> Hausse des dépenses de fonctionnement

En 2010, les dépenses de fonctionnement engagées par les établissements agroalimentaires au titre de la protection de l'environnement s'élèvent à 186 millions d'euros, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2007. Ces dépenses correspondent au fonctionnement, à l'entretien et à la maintenance des équipements antipollution. Cette hausse peut être mise en regard de celle du nombre d'installations antipollution en service, qui est une conséquence des investissements réalisés les années précédentes. Les dépenses de fonctionnement se répartissent entre coûts internes de fonctionnement et achats de services extérieurs. Les coûts internes correspondent aux salaires versés aux personnes travaillant au sein de l'établissement et qui sont en charge du fonctionnement des matériels et de leur approvisionnement en énergie. L'achat de services, effectué auprès de prestataires extérieurs, concerne par exemple la maintenance des matériels, les analyses menées par des laboratoires mais aussi la location de longue durée (bennes etc.).

Les investissements à leur plus haut niveau depuis 2006

Après le net recul enregistré en 2009, les établissements agroalimentaires ont réalisé en 2010 des investissements pour protéger l'environnement à hauteur de 176 millions d'euros, soit une augmentation annuelle de 20 %. Il s'agit du montant d'investissement le plus élevé depuis 2006. En outre l'année 2006 avait été exceptionnelle avec la mise en œuvre d'importants projets comme la construction de stations d'épuration et la crise n'avait pas encore fait son apparition, ce qui conforte le caractère élevé des investissements réalisés en 2010. Les

Les investissements pour protéger l'environnement atteignent leur plus haut niveau depuis 2006



Source : SSP - Agreste - Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement

investissements pour protéger l'environnement se répartissent entre d'une part les investissements spécifiquement consacrés à cette protection et de ce fait dits spécifiques (filtres, bacs de rétention, matériels de mesure des polluants...) et d'autre part les investissements dans des équipements de production intégrant l'exigence de protection de l'environnement à des degrés divers, dits investissements intégrés (véhicules propres, matériels plus économes en énergie...). Entre 2009 et 2010, les investissements intégrés connaissent une hausse importante et passent de 26 à 40 millions d'euros (+ 54 %). Cette évolution est à l'opposé de la baisse significative enregistrée entre 2008 et

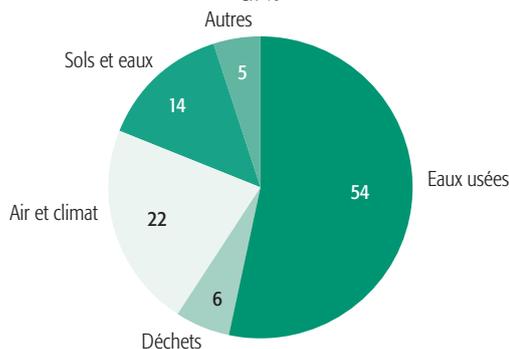
2009 (- 26 %). Par rapport aux investissements intégrés, les investissements spécifiques sont nettement plus importants en valeur. Entre 2009 et 2010, ils passent de 121 à 136 millions d'euros (+ 12 %). Quelle que soit la taille des établissements, 20 à 99 salariés ou 100 salariés et plus, l'effort d'investissements spécifiques en 2010 par rapport à 2009 est comparable. Une progression quasi identique pour atteindre en 2010 des montants respectifs de 93 et 43 millions d'euros.

Les eaux usées concernent plus de la moitié des investissements spécifiques

Parmi les investissements spécifiques (air et climat, déchets, sols et eaux, eaux usées, autres),

Le traitement des eaux usées représente une part en légère baisse des investissements spécifiques

Investissements spécifiques par domaine en 2010 en %



Champ : entreprises des industries agricoles et alimentaires de 20 salariés et plus.

Source : SSP - Agreste - Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement

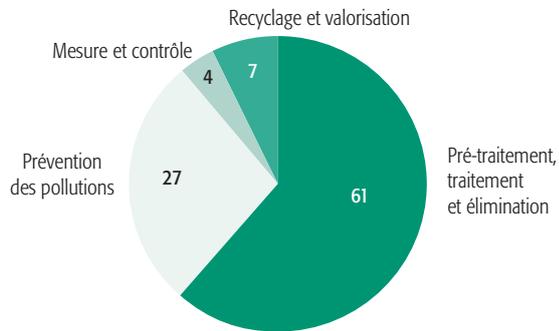
Pour en savoir plus...

Consultez le site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Le traitement des pollutions est en hausse alors que le recyclage régresse

Investissements spécifiques selon leur nature en 2010

en %



Champ : entreprises des industries agricoles et alimentaires de 20 salariés et plus.

Source : SSP - Agreste - Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement

stations d'épuration ou de pré-traitement des eaux usées constituent des opérations coûteuses. Cependant, la part (54 % en 2010) des investissements spécifiques consacrée au traitement des eaux usées diminue de 6 points entre 2009 et 2010. Les investissements spécifiques consacrés à la préservation de la qualité de l'air et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre arrivent en deuxième position avec 29 millions d'euros. Ceci correspond à une augmentation de 16 % par rapport à 2009.

> ceux consacrés au traitement des eaux usées arrivent nettement en tête avec 73 millions d'euros, soit plus de la moitié du montant total. Ils sont en hausse de 3 % par rapport à

2009. L'industrie agroalimentaire consomme en effet de grandes quantités d'eau dans son processus de production. Or la construction, l'agrandissement ou la mise aux normes de

Plus de 60 % des investissements spécifiques pour traiter, 27 % pour prévenir

Les investissements spécifiques, consacrés à une étape de la chaîne de traitement des

Après avoir fléchi en 2009, les investissements retrouvent en 2010 leur niveau de 2007

Dépenses dédiées à l'environnement en 2007, 2009 et 2010

	2007	2009	2010
	en million d'euros courants		
Total dépenses courantes	493	nd	567,3
en redevances et taxes	318	nd	361
pour les déchets	118	nd	110
pour les emballages	96	nd	155
pour l'eau	69	nd	72
divers	35	nd	25
en dépenses de fonctionnement	160	nd	186
autres dépenses	15	nd	20
Total investissements	168	147	176
en investissements intégrés	33	26	40
en investissements spécifiques	135	121	136
selon la taille d'entreprise			
20-99	45	38	43
100 et plus	90	83	93
selon le domaine			
eaux usées	76	71	73
déchets	12	8	8
air et climat	21	25	29
sols et eaux	19	10	19
autres	7	7	7
selon la nature			
pré-traitement, traitement et élimination	79	68	83
prévention des pollutions	37	37	37
mesure et contrôle	5	5	6
recyclage et valorisation	14	11	10
	en % d'entreprises ayant investi		
Ensemble	36	43	43
20-99 salariés	25	31	31
100 salariés et plus	56	64	65
	en million d'euros courants		
Dépenses en études	10	14	14
Total des dépenses	670	nd	757

Champ : entreprises des industries agricoles et alimentaires de 20 salariés et plus

Source : SSP - Agreste - Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement

➤ pollutions sont classés selon leur nature : pré-traitement, traitement et élimination des pollutions (appelé traitement par la suite), prévention des pollutions, recyclage et valorisation, mesure et contrôle. En 2010, la priorité a porté sur le traitement et la mesure des pollutions : + 21 % pour ces deux types de nature par rapport à 2009. La prévention stagne. Le recyclage et la valorisation des déchets régressent (- 12 %). Les opérations de pré-traitement, traitement et élimination des pollutions sont les plus importantes en valeur et représentent 62 % du montant total des investissements spécifiques réalisés en 2010. Ce

résultat est évidemment à mettre en regard de l'importance accordée aux eaux usées dans les industries agroalimentaires qui a été soulignée précédemment, notamment à travers la mise en service de stations d'épuration. La part correspondante des investissements spécifiques est en augmentation par rapport à 2009. La prévention des pollutions arrive en deuxième position avec 27 %, mais cette part est en baisse par rapport à 2009. Suivent le recyclage et la valorisation des déchets (7 % des investissements spécifiques en 2010) et la mesure et le contrôle des pollutions émises (4 %).

Les investissements spécifiques plus fréquents dans les grandes entreprises

Les comportements d'investissements dans la protection de l'environnement dépendent de la taille des établissements concernés. Ainsi en 2010, une grande majorité (65 %) des établissements de plus de 100 salariés a réalisé des investissements spécifiques pour protéger l'environnement, contre moins de la moitié (43 %) des établissements de 20 à 99 salariés.

Pierre Lamotte

SSP - bureau des statistiques agricoles et de l'environnement

Méthodologie

■ L'enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement dans l'industrie a pour objet de mesurer, annuellement, l'effort d'investissement réalisé par les établissements industriels pour protéger l'environnement et, tous les trois ans, les dépenses courantes dans ce domaine. Elle est réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) pour ce qui concerne les industries agricoles et alimentaires et les scieries. L'interrogation des autres secteurs industriels est prise en charge par l'Insee. Depuis 2006, l'enquête concerne l'ensemble des établissements agroalimentaires et des scieries de France métropolitaine, d'au moins 20 salariés, qui exercent une activité de fabrication ou de transformation et actifs au 31 décembre de l'année. Antérieurement, seules les unités de 100 salariés et plus étaient enquêtées. En 2010, environ 3 200 établissements répondent aux critères de sélection. Les établissements de 100 salariés ou plus, environ 1 000, sont interrogés exhaustivement, et les établissements de 20 à 99 salariés sont par sondage, environ 1 000 sur 2 200.

■ En 2010, comme en 2007 l'enquête mesure les investissements et études en rapport avec la protection de l'environnement et, comme tous les trois ans, elle est complétée par la mesure des dépenses courantes liées (dépenses courantes de fonctionnement, redevances, cotisations et taxes).

■ Les dépenses courantes de fonctionnement retracent les coûts de fonctionnement des installations spécifiques dédiées à la protection de l'environnement. Ils comprennent les achats de services, mais aussi les coûts internes en frais de personnel, frais d'entretien, achats d'énergie et de

consommables. Ces dépenses sont ventilées en sept domaines : eau, déchets, air et climat, bruit, sols et eaux souterraines, sites et paysages, autres domaines comme les rayonnements.

■ Les redevances, cotisations et taxes retracent l'ensemble des paiements dans les domaines de l'eau et des déchets. Elles comprennent aussi les paiements pour prestations indirectes à des organismes de recyclages des emballages.

■ L'enquête permet de distinguer deux types d'investissements matériels antipollution. Les investissements spécifiques sont destinés à réduire les pollutions liées au processus normal de fabrication. Les autres investissements sont dits « intégrés » à des changements de l'outil de production. Ils sont mesurés, à l'occasion d'un renouvellement de l'outil de production, par les surcoûts entraînés par l'adoption de nouveaux procédés plus respectueux de l'environnement. Les deux catégories d'investissement sont déclinées dans la même nomenclature d'action que les dépenses courantes.

■ L'enquête mesure également le coût des études effectuées pour protéger l'environnement. Ces études peuvent être sous-traitées ou être menées en interne. Leur coût comprend alors les frais de personnel au prorata du temps passé sur les projets. L'enquête distingue les études effectuées en prévision d'investissements futurs et celles relevant de réglementations.

Agreste : la statistique agricole

Secrétariat général. SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

12, rue Henri Rol-Tanguy, TSA 70007 - 93555 Montreuil-sous-bois Cedex. Tél. : 01 49 55 85 85 — Fax : 01 49 55 85 03

■ Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald ■ Conception : Yann Le Chevalier

■ Composition : SSP ■ Impression : SSP Toulouse ■ Dépôt légal : à parution ■ ISSN : 1760-7132 ■ Prix : 2,50 €

■ © Agreste 2012